

**GENDARMERIE NATIONALE**

GROUPEMENT  
de

COMPAGNIE  
de

UNITÉ  
**Brigade de**

PROCÈS VERBAL N° 155 / 197 9

ANALYSE - RÉFÉRENCE

**PROCÈS-VERBAL**

**D'ENQUETE**

**PRELIMINAIRE**

PIÈCE N° 1

LAFFARE 1

**79306304**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

15.06.79

**RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE : Apparition d'un objet volant non identifié.**

NOUS SOUSSIGNÉS **D J L** ) gendarmes, A.P.J.

VULES ARTICLES **20 à 75** du code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.  
LE **15 juin 1979** A **23 HEURE(S) 10**, sommes avisés téléphoniquement par **Madame T H**, demeurant, qu'elle vient d'observer, en compagnie de plusieurs autres personnes de la localité, une lueur constituée de plusieurs points lumineux dans la direction Nord-Ouest.

**Nous nous rendons immédiatement sur les lieux.**

**A notre arrivée, à 23 heures 20, les points lumineux ont disparu. Aucun phénomène particulier n'est visible.**

**- CONSTATATIONS -**

**LIEU :** Agglomération de, D., P.K. + 260 altitude du point d'observation 175,50 mètres (altitude prise sur édifice public situé à 30 mètres du lieu d'observation).

**DIRECTION - VISIBILITE :**

**Direction prise à la boussole : 595 grades qui correspondent au Nord-Nord-Ouest.**

**Visibilité de jour à vol d'oiseau jusqu'à la ligne d'horizon : 2000 mètres environ ( horizon ligne d'arbres de la forêt de altitude moyenne de cette ligne 160 mètres au sol)**

**- ENQUETE -**

- Audition de Monsieur D. R : pièce n° 2
- Audition de Madame D. G : pièce n° 3
- Audition de Monsieur C. M : pièce n° 4
- Audition de Madame T. G : pièce n° 5
- Audition de Madame T. H : pièce n° 6

FRG  
6.12.79

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/> 2 M. le Procureur de la République <input type="checkbox"/> 2 à <input type="checkbox"/> 2 M. le Général Gouverneur, Cdt <input type="checkbox"/> 2 la R.M. à <input type="checkbox"/> 2 M. le Général, Cdt la <input type="checkbox"/> 2 R.A. à <input checked="" type="checkbox"/> 2 Direction de la Gendarmerie <input type="checkbox"/> 2 M. le Préfet de à	LE 19 juin 1979  D. (Absent)	Le Général Commandant Régional de la gendarmerie à  SIGNATURE ET CACHET

Audition de Mademoiselle T L : pièce n° 7  
 Audition de Mademoiselle T L : pièce n° 8  
 Audition de Monsieur T J N : pièce n° 9

De l'enquête effectuée, il ressort que le phénomène observé avait la forme d'une poire, avec des points lumineux qui ressemblaient à des phares de véhicule de couleur jaune orangé.

Il paraissait stable et se situait dans la direction du Nord-Ouest vers , et visible sur la ligne d'horizon. L'observation a duré de 23 heures à 23 heures 10 environ.

Au vu de ces faits et de la direction de ce phénomène, contact a été pris avec la camp de . Il nous a été répondu que des tirs sol-airs ont eu lieu le 15 Juin 1979 de 23 heures à 23 heures 30.



GROUPEMENT

de

COMPAGNIE DU ESCARROU  
XXXXXXXXXXde  
UNITE

Brigade de

P.V N° 155 / 1979

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

D , épouse D G , témoin de l'apparition de l'O.V.N.I.

RÉFÉRENCES

CE JOUR , le seize juin mil neuf cent soixante dix-neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S) : R G  
D J L , ) gendarmes, A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

A son domicile entendons :

D , épouse D G , ans, sans profession, demeurant  
, née le , fille de A  
et de B L , mariée, de nationalité française qui  
déclare à 08 heures 20 :

\*\*\*\*\* Le 15 Juin 1979, vers 23 heures, mon mari est venu me chercher,  
car, il avait, avec plusieurs personnes, observé une lueur de couleur  
orange dans le ciel. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Je suis sorti et j'ai vu aussi cette lueur. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Elle était composée de plusieurs points lumineux. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Ceux-ci s'allumaient et s'éteignaient. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Je l'ai aperçue environ 1 minutes, 1 minutes et demi. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Les points lumineux se sont rassemblés en un seul et cela a  
disparu. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* En disparaissant, il nous a semblé que cela se déplaçait en  
direction de l'Ouest. \*\*\*\*\*

..... Le 16 Juin 1979 à 08 heures 30.

..... Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations )

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 155 / 19 79

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

- 0 , h , témoin de l'apparition de l' ( O.V.N.I.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR  
NOUS SOUSSIGNÉ(S) :

le seize juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
R G  
D J I , ) gendarmes, A.I.J.

VU LES ARTICLES

24 & 25 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

À son domicile entendons :

0 N ans, agriculteur, demeurant , né le  
à , fils de M et de L E , marié, de  
nationalité française qui déclare à 09 heures 25 :

"""" Le 15 juin 1979 vers 23 heures, j'ai vu une lueur qui était compo-  
sée de plusieurs points lumineux. """"

"""" Ces points lumineux étaient de couleur orange. Ils s'allumaient et  
s'éteignaient . """"

"""" Ce phénomène avait la forme d'une poire. """"

"""" Je l'ai observé pendant 5 minutes environ. Je ne peux évaluer la  
distance. Il paraissait être sur la ligne d'horizon. """"

"""" Cela ne se déplaçait pas. Les points lumineux se sont éteints un  
par un , puis ont disparu. """"

"""" Je me trouvais au centre de la localité. """"

"""" Je ne vois plus rien d'autre à ajouter. """"

..... Le 16 juin 1979 à 09 heures 40.

..... Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations )

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 155 / 19 79

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - T

G , témoin de l'apparition de l'(O.V.N.I.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR , le seize Juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), R G ,  
D J L , ) gendarmes, A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Sur les lieux de son travail entendons :

T G . ans, mécanicien, demeurant à , né le  
L , marié, de nationalité française qui déclare à  
11 heures 05 :

"""" Le 15 Juin 1979 alors que je me trouvais devant mon domicile,  
Monsieur D , maire de la commune m'a demandé de l'accompagner.  
Nous avons vu une lueur de couleur blanc-rose, en direction du NORD-OUEST

"""" Elle était de forme circulaire. Elle était plus grosse qu'un bal-  
lon de football. Il y avait une douzaine de points lumineux dans cette  
lueur. """"

"""" Les points lumineux s'allumaient et s'éteignaient. Il en est resté  
deux qui ont disparu ensemble. """"

"""" Je ne peux évaluer la distance car le phénomène que nous observions  
se trouvait sur la ligne d'horizon et il était stable. """"

"""" Il était environ 23 heures et nous avons observé ce phénomène  
pendant 5 minutes environ. """"

"""" Le cadre de l'objet avait la forme d'une poire. """"

..... Le 16 Juin 1979 à 11 heures 15.

..... Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations )

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCAD

UNITÉ de

Brigade de

P.V N° / 19

155 / 79

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

- E

, épouse T , H , témoin de l'apparition de l' (O.V.N.I.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

le seize Juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
R G  
D J L , ) gendarmes, A.P.J.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SÉRIEUSES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade entendons :

E , épouse T , H , ans, institutrice, demeurant à  
, née le , fille de  
F et de K M , mariée, de nationalité  
française qui déclare à 15 heures 45 :" " " " " Mon mari m'a appelé le 15 juin 1979 vers 23 heures pour voir des  
points lumineux qui se trouvaient en direction du Nord-Ouest. On aurait  
dit des phares de voitures vu à longue distance. " " " " "" " " " " Je n'ai vu que le haut qui avait la forme d'un dôme. Les points  
avaient l'air réparti régulièrement. Je pense que la vision de ce phéno-  
mène a duré environ 5 minutes. " " " " "

" " " " " Les lueurs paraissaient stable. " " " " "

" " " " " Au vu de ces faits, j'ai fait appel à vos services. " " " " "

" " " " " Je ne peux vous apporter aucune autre précision sur ce phénomène. " " " " "

..... Le 15 Juin 1979 à 15 heures 50.

..... Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations )

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

P.V N° 155 / 19 79

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - 2

L, témoin de l'apparition de l'(O.V.N.I.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR, le seize Juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S),  
M G  
D J L, ) gendarmes; A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 &amp; 73

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile entendons :

T L, ans, élève maîtresse, demeurant à  
née le , fille de G et de  
M H, de nationalité française qui déclare à  
19 heures 55 :

« « « « Lorsque je suis arrivée sur les lieux le phénomène était visible  
depuis ce moment. J'ai vu une forme arrondie avec des points lumineux  
en direction Nord-Ouest.

Je suis allé chercher une paire de jumelles pour mieux observer  
cet objet. Lorsque je suis revenue le bas de la lueur était éteint, puis  
le haut s'est éteint progressivement.

Je ne vois rien d'autre à ajouter. « « «

Le 16 juin 1979 à 16 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 155 / 19 79

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - T

L, témoin de l'apparition de l'(O.V.N.I.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR, le seize Juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), R G  
D J L, ) gendarmes, A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 &amp; 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile entendons :

T \_\_\_\_\_ L, ans. étudiante, demeurant à \_\_\_\_\_, née le \_\_\_\_\_, fille de G et de E H \_\_\_\_\_, de nationalité française qui déclare à 10 heures 10 :

"""""" Le 15 Juin 1979 vers 23 heures, j'ai vu un ensemble de lumières de couleur orange. Il y en avait une douzaine et celle-ci clignotait.

"""""" Ce phénomène a duré environ 5 minutes. L'objet avait la forme d'une poire. """"""

"""""" Je ne peux évaluer la distance car la lueur se trouvait sur la ligne d'horizon. """"""

"""""" Il était stable. Les lumières se sont éteintes les unes après les autres. """"""

"""""" Je ne vois plus rien à ajouter.

..... Le 16 Juin 1979 à 10 heures 20.

..... Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signée au carnet de déclarations. )

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE QU'ESCARBON

de

UNITE

Brigade de

P.V N° 155 / 19 79

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - T J M , témoin de l'apparition de l' ( O.V.N.I. )

RÉFÉRENCES

CE JOUR, le seize Juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), R G  
D J L ) gendarmes, A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile entendons :

T J M ans, agriculteur, demeurant  
à , né le  
fils de R et de I H , marié de  
nationalité française qui déclare à 08 heures 55

Hier. le 15 juin 1979, je me trouvais au centre de la localité  
de

Il était 23 heures quand j'ai vu une lueur de couleur jaune orangé. Elle avait la forme d'une poire avec des points lumineux qui s'allumaient et s'éteignaient. Cela faisait un ensemble de points lumineux."

Je ne peux évaluer la distance car la lueur se trouvait sur la ligne d'horizon.

J'ai observé ce phénomène pendant environ 5 minutes. Il était en direction du Nord-Ouest en direction de

Je ne vois rien d'autre à ajouter sur cette observation.

Le 16 Juin 1979 à 09 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations.)